

Bureau du 3 octobre 2005

Décision n° B-2005-3595

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé 4, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, et appartenant à la SCI La Perdrix représentée par Mme Anne Fournel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la requalification de la zone industrielle de Meyzieu-Jonage et, plus spécifiquement, de l'extension de la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Gaulnes, il a été décidé la réalisation d'une voie nouvelle en vue d'assurer la liaison entre l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et ladite ZAC.

Pour ce faire, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 4, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et appartenant à la SCI La Perdrix représentée par madame Anne Fournel.

Il s'agit d'un terrain nu, cédé libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 978 mètres carrés, à détacher d'une parcelle de plus grande importance figurant au cadastre sous le numéro 2 de la section BP.

Par ailleurs, la Communauté urbaine fera procéder à sa charge aux travaux de :

- rétablissement au nouvel alignement de la clôture existante,
- dépose du portail donnant sur le chemin de Pommier et la suppression de cet accès,
- création d'un nouvel accès sur la voie nouvelle et la repose du portail,
- comblement éventuel de la fosse à sciure existante.

Le coût de ces travaux est évalué à 30 000 €.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la SCI La Perdrix, représentée par madame Anne Fournel, céderait le bien en cause, au prix de 24 450 €, conforme à l'évaluation des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis, relatif à l'acquisition de la parcelle de terrain située 4, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, appartenant à la SCI la Perdrix, représentée par madame Anne Fournel.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une déclaration de travaux pour la reconstruction de la clôture, la modification de l'accès, la dépose et pose du portail ainsi que le comblement de la fosse à sciure.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0895 le 24 novembre 2003 pour un montant de 4 231 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 90, à hauteur de 24 450 € pour l'acquisition et de 1 200 € pour les frais d'actes notariés.

5° - La somme de 30 000 € résultant des travaux, sera financée sur l'exercice 2006, compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,